

Généraux, au Conseil d'Etat & au Conseil-Comité de la Province d'*Hollande*, que le corps du feu Prince son époux, seroit exposé Jeudi 25. du même mois, sur le Lit de parade préparé à cet effet, & que le public seroit admis pour le voir depuis dix heures du matin jusqu'à midi, & depuis deux heures après-midi jusqu'à quatre; ce qui a été fait. On voit des imprimés contenant la description de ce Lit de parade également lugubre & magnifique. Les nouvelles publiques de ce pays les rapportent. L'exposition du Corps a dû durer quinze jours & au-delà, en considération du grand nombre de personnes qui auroient de tous les endroits de la République, pour rendre leurs derniers devoirs à la mémoire du feu Prince, dont l'Inhumation ne se fera qu'au mois de Février ou de Mars prochain. Il y a apparence que Madame la Princesse continuera jusqu'à ce tems-là son séjour à la Maison du Bois. Elle a nommé depuis peu à diverses charges civiles & militaires vacantes.

III. Le Gouvernement ne néglige rien conjointement avec la Princesse Gouvernante, pour procurer le redressement nécessaire au commerce de cette République. Pour accélérer cette affaire, la Ville d'*Amsterdam* a établi un Comité de vingt Négocians des plus expérimentés, qui sont chargés de donner leur avis sur les moyens qu'ils jugeront les plus propres à effectuer le projet proposé par le feu Prince Stadhouder, & que nous avons donné dans notre Journal de Novembre dernier, particulièrement sur l'érection du Port franc. On confirme aussi qu'il y a des arrangemens projetés pour rendre le commerce plus florissant avec les Ports d'*Espagne*. Sur quoi l'on observe à *La Haye*, que la circonstance ne